

ANNEXE 1-1 : Présentation brève et synthétique **(du Compte Administratif du budget principal)**

Conformément à l'article L.3313-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction applicable à l'exercice budgétaire 2025, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

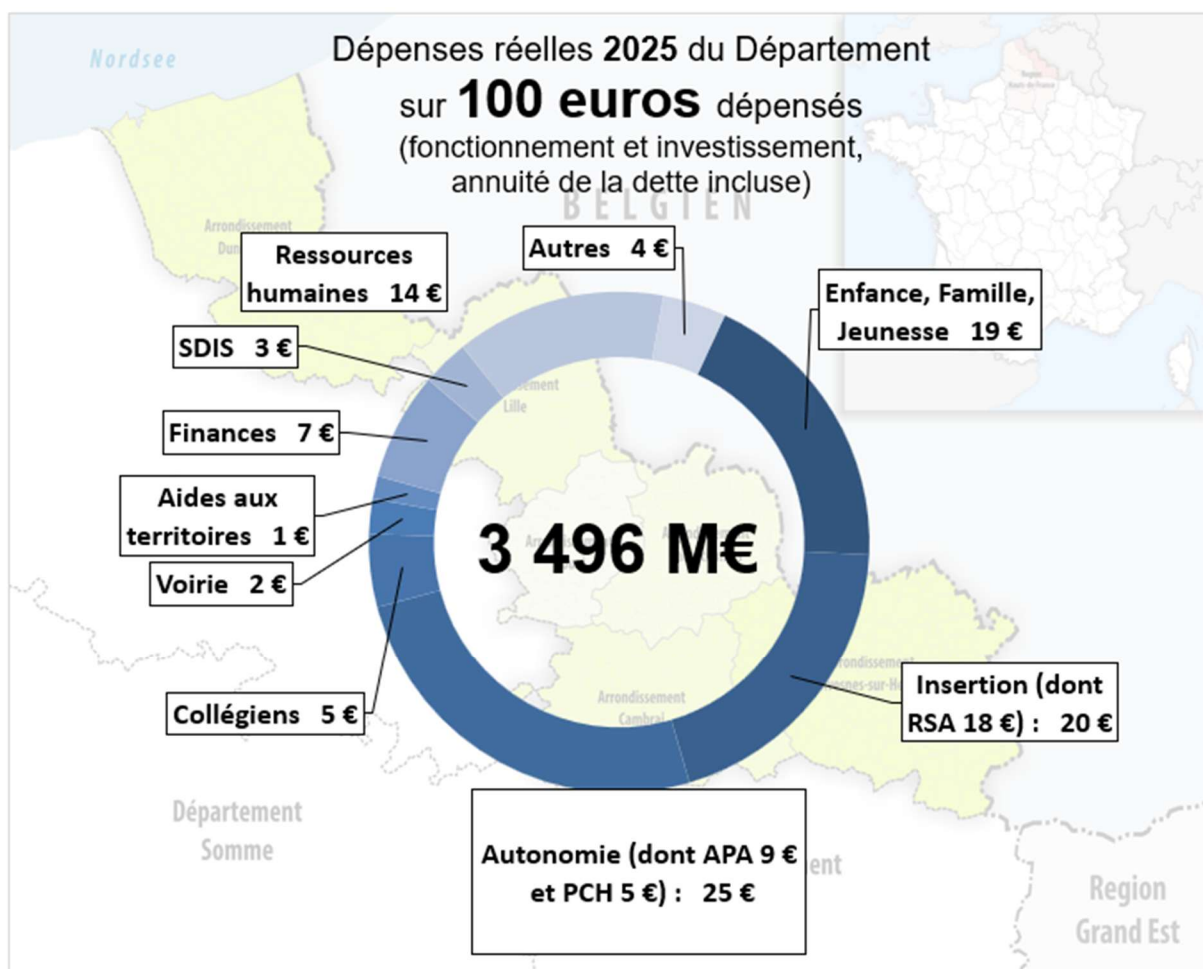
		Recettes	Dépenses
SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 316 M€	3 314 M€
	Réel	3 293 M€	3 120 M€
	Interêts		31 M€
	Hors interêts	3 293 M€	3 089 M€
	Ordre	23 M€	194 M€
SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL	439 M€	438 M€
	Réel	206 M€	375 M€
	Capital de dette	145 M€	135 M€
	Hors dette	61 M€	240 M€
	Ordre	234 M€	63 M€
TOTAL		3 755 M€	3 752 M€
Réel		3 498 M€	3 496 M€
Réel hors dette		3 354 M€	3 329 M€
Ordre		257 M€	257 M€
Epargne de gestion		204 M€	
Epargne brute		172 M€	
Epargne nette		37 M€	

I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2025 à **3 495,6 M€**. Elles sont en diminution de 4,3 M€ (-0,1%) par rapport à 2024.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (375,1 M€)**, dont 239,8 M€ de dépenses réelles d'équipement et 135,3 M€ de remboursement du capital de la dette.
- **Section de fonctionnement (3 120,4 M€) :**
 - Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 098,9 M€, soit 35,2% des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 623,5 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
 - 316,7 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - 158,6 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
 - Versement des intérêts de la dette : 31,2 M€ ;
 - Masse salariale (hors assistants familiaux, Maisons Nord Santé, laboratoire départemental public, élus et vacataires) : 470,1 M€.

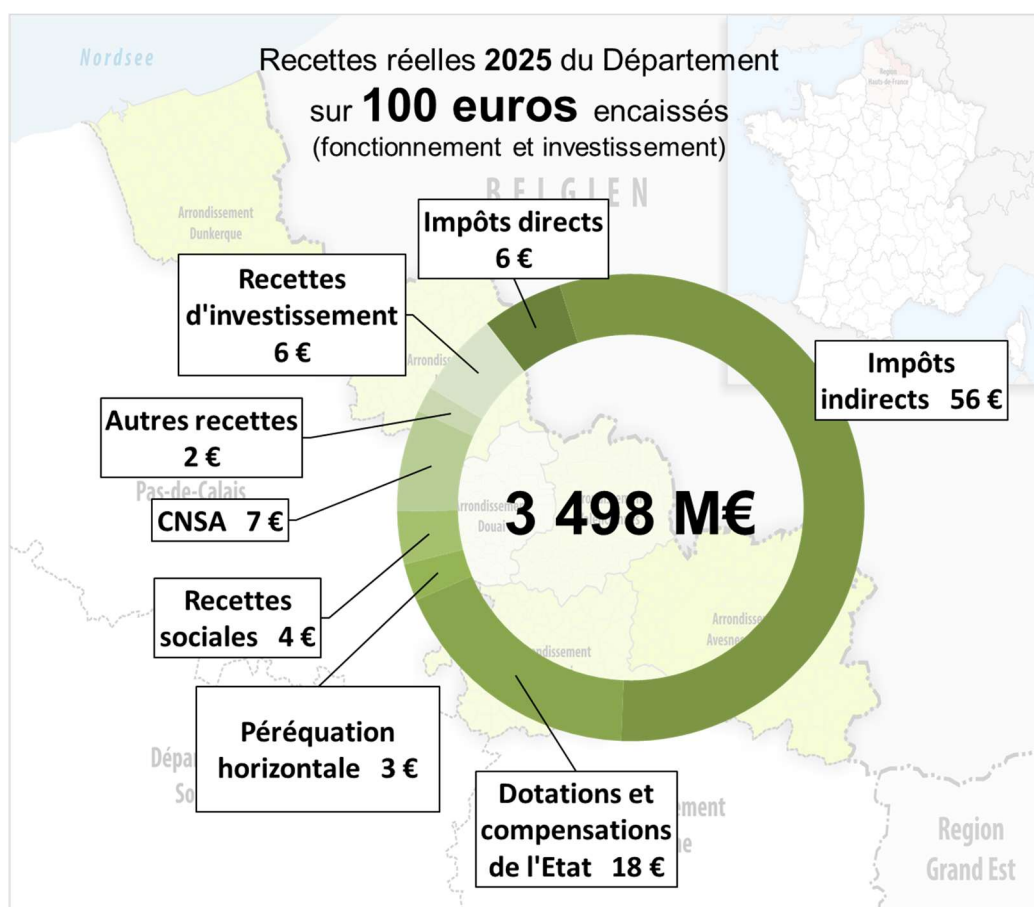


II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2025 à **3 498,4 M€**. Elles sont en augmentation de 125,4 M€ (+3,7%) par rapport à 2024.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (205,6 M€) dont :**
 - Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 33,2 M€ ;
 - Dotations de l'Etat :
 - Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) : 13 M€ ;
 - Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) : 3,7 M€.
 - Emprunt : 144,8 M€.
- **Section de fonctionnement (3 292,8 M€) dont :**
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)¹ : 176,5 M€ ;
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB)² : 543 M€ ;
 - Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 386,6 M€ ;
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 504,5 M€ ;
 - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 355,1 M€ ;
 - Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 451,4 M€.

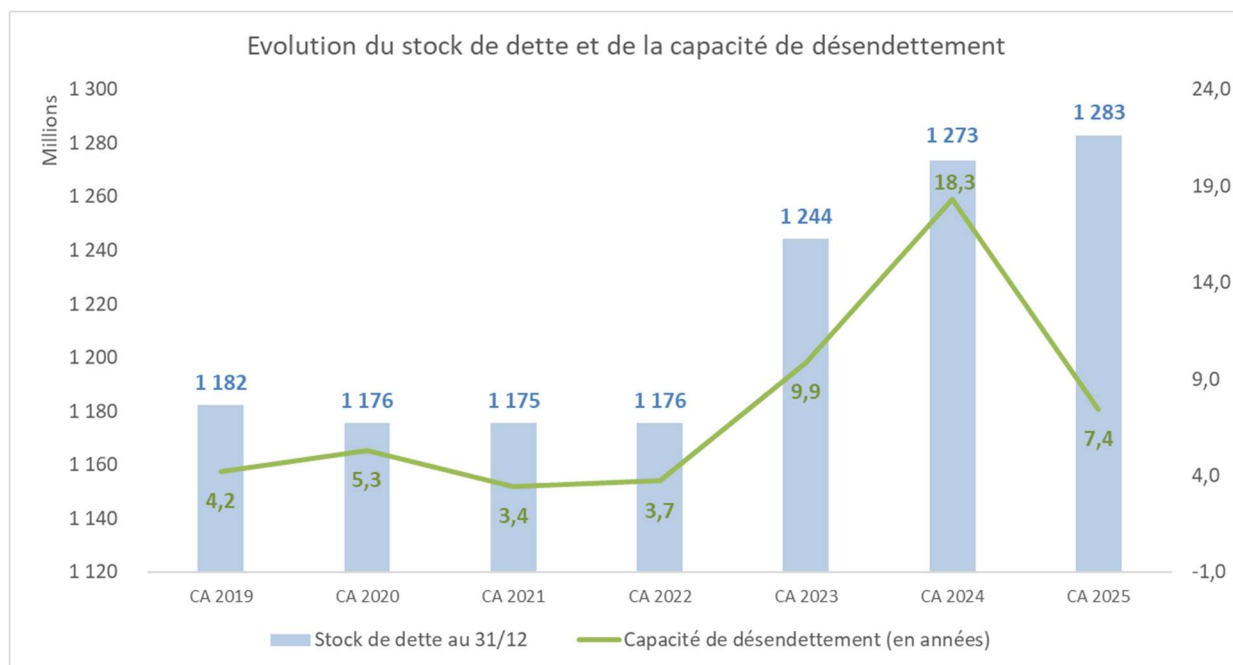


¹ La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée en 2023 par une fraction de TVA dont le montant est repris au sein de la fiscalité indirecte.

² Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

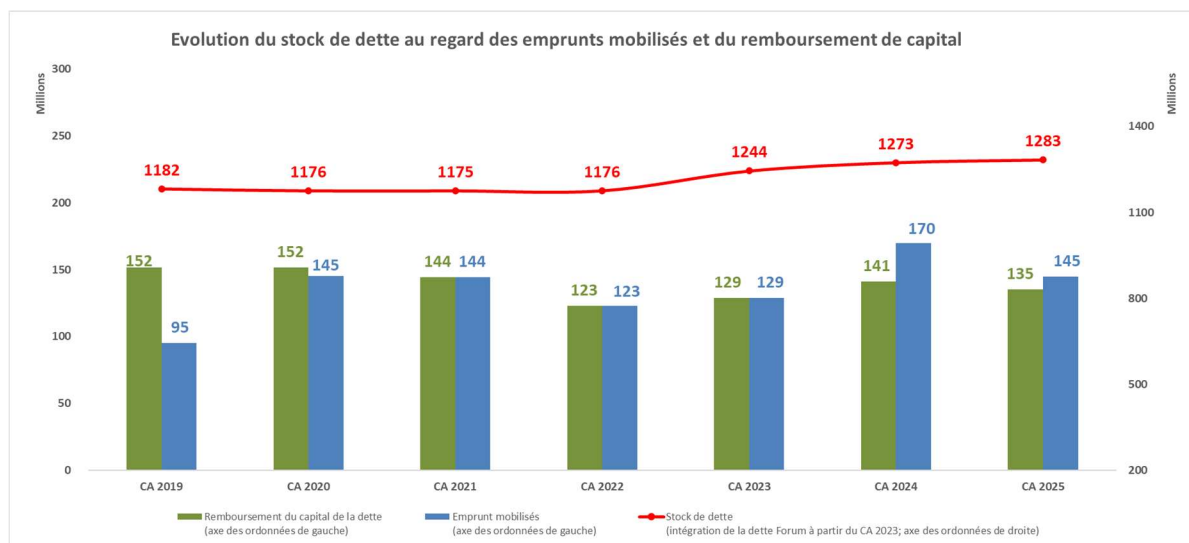
III – L'endettement

Au 31 décembre 2025, la dette du Département s'élève à 1 282,9 M€, soit une hausse de 9,4 M€ par rapport à l'année 2024 (+0,7%). Conjuguée à un meilleur autofinancement, la capacité de désendettement passe de 18,3 années en 2024 à 7,4 années en 2025, ce qui constitue une amélioration majeure.



Entre 2019 et 2022, le Département maintient une dette quasiment stable, avec une légère baisse de 0,6%.

A partir de 2023, la Collectivité se réendette afin de conserver un niveau d'investissement³ maîtrisé (457,3 M€ en 2023, 427,7 M€ en 2024 et 375,1 M€ en 2025). 69 M€ portent sur la dette liée au nouveau Forum.



³ Dépenses d'équipement plus remboursement du capital de la dette.